

Image not found or type unknown



montant des indemnités moyennes à demander

Par **cfg**, le **18/08/2009** à **15:38**

Bonjour,

Un salarié cadre avec 10 ans d'ancienneté peut prétendre en moyenne à combien de mois de salaire si l'employeur désire s'en séparer par un accord à l'amiable?

D'avance merci

Par **Xavier Berjot**, le **18/08/2009** à **18:55**

Bonsoir,

Il est difficile de vous répondre sans avoir d'autres informations (nombre de salariés dans l'entreprise, motif de la rupture : imputable à l'employeur ou pas, etc.).

Si la société compte au moins 11 salariés, vous devriez pouvoir prétendre à au moins 6 mois de salaire.

Je suis à votre disposition.

Xavier Berjot

<http://www.xavierberjotavocat.com>